Le confinement reconduit au 13 juillet

Virus : les mesures durcies contre le relâchement

Page 3

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5112 - Mercredi 1er juillet 2020 – Prix : 10 DA

336 nouveaux cas et 7 morts en 24 heures

En hausse, le virus continue de se propager

Page 2

Professeur Belhadj au sujet des célébrations de fêtes sans respect des mesures de prévention

L'irresponsabilité de certains citoyens est une «atteinte à l'ordre public»

Page 3

Déclarations fiscales annuelles

Prorogation du délai jusqu'au 30 juillet

Page 2

Tizi Ouzou

Des enseignants vacataires réclament leur intégration sans condition

Page 16

Ligues 1 et 2 Mobilis

Les clubs du Centre souhaitent un arrêt définitif du championnat

Page 15

Djerad l'a annoncé à partir de Tindouf

Ecole : généralisation graduelle de la tablette électronique

Ph/D. R

Le gouvernement va généraliser graduellement la tablette électronique à travers tout le «territoire national, afin de réduire l'utilisation des manuels et alléger le poids du cartable, d'autant que les élèves maîtrisent désormais les TIC».

Page 2

Regards

L'Exécutif face à la pandémie de Covid-19

Décentralisation de la décision et de la responsabilité

Page 4

Afin de protéger de l'oubli l'héritage ancestral

«Ledjdar», nouvelle publication dédiée au patrimoine

Page 7

Djerad l'a annoncé à partir de Tindouf

Ecole : généralisation graduelle de la tablette électronique

■ *Le gouvernement va généraliser graduellement la tablette électronique à travers tout le «territoire national, afin de réduire l'utilisation des manuels et alléger le poids du cartable, d'autant que les élèves maîtrisent désormais les TIC».*

Par Aomar Fekrache

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, qui s'exprimait, hier, lors d'une visite à Tindouf, a ajouté que le gouvernement œuvrera à l'intégration graduelle des tableaux électroniques dans les écoles et les lycées, pour améliorer la qualité de l'enseignement des élèves, grâce aux nouvelles technologies. Djerad a qualifié le secteur de l'Education de «*vital*», en ce sens qu'il assure la formation de l'élite qui mènera le pays à bon port, outre son rôle dans la formation des futurs femmes et hommes qui «*seront appelés à préserver l'identité nationale et à œuvrer à se frayer une place dans le monde, à travers les connaissances morale, historique et civilisationnelle*». Sur un autre plan, le Premier ministre a donné de fermes instructions quant à l'impératif de tenir compte de l'aspect esthétique et du cachet architectural dans la réalisation des agglomérations dans la région. En visitant le projet de réalisation du pôle urbain 1402 logements, il a écouté un exposé sur le programme de logement de la wilaya et instruit les responsables du secteur de consulter des sociologues, voire des psychologues, avant la réalisation des agglomérations, tout en insistant sur l'utilisation des matériaux de construction locaux. Concernant le choix des entrepreneurs, Djerad a exigé de confier les projets aux sociétés disposant des moyens matériels et humains suffisants, afin d'éviter les problèmes de retard dans la réalisation des projets ou l'annulation des marchés.

Ph. > D. R.

La bureaucratie, un véritable ennemi

Le Premier ministre n'a pas manqué de déclarer que «*la bureaucratie et le manque de transparence sont les véritables ennemis en matière de réalisation de projets*», ajoutant que «*dans le cadre de l'édification de l'Algérie nouvelle, il est impératif de changer toutes les anciennes méthodes de réalisation, en vue de répondre aux revendications des citoyens*».

Autre projet inspecté, le complexe de pompage d'eau potable dans les cités «El Wiam» et «El Wifak». M. Djerad a affirmé l'importance d'accélérer le rythme de réalisation des travaux pour le parachever, «*en prévision de sa réception dans les plus brefs délais*».

Lors de l'inspection d'un projet de réalisation d'un groupe d'entrepôts frigorifiques, il a affirmé que l'Etat était déterminé à promouvoir l'investissement et à consolider l'industrie manufacturière. «*Nous œuvrerons à l'accompagnement de ce groupe qui contribuera à l'appui de la stratégie de l'Etat visant la régulation des produits agricoles, l'encouragement des paysans et la consolidation des capacités de stockage*», a-t-il soutenu. Les autorités s'engagent également à ériger la wilaya en région agricole, au vu des richesses abondantes que recèle le Sahara, a-t-il ajouté. D'une capacité de 5 000 M³, ce projet, dont le taux d'avancement des travaux est de 95 %, assurera, une fois mis en service, 25 postes de travail, selon les précisions fournies au Premier ministre sur place. Ledit projet devrait également permettre la consolidation des infrastructures en matière d'import-export.

Les zones d'ombre vont devenir des zones de lumière

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite à cette wilaya frontalière, M. Djerad a indiqué que «*tous les moyens sont disponibles pour la prise en charge des zones d'ombre à travers le pays*». «*Nous devons être conscients que les populations dans les zones d'ombre vivent dans des conditions difficiles, en l'absence de routes et de moyens de transport et autres. Il est de notre devoir, conformément aux consignes du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de les prendre en charge*», a-t-il précisé.

Soulignant la nécessité de «*contenir ces zones pour les placer parmi les priorités*», il a fait état d'un suivi, en coordination avec le ministère de l'Intérieur, de l'état d'avancement de la prise en charge des zones d'ombre à travers le territoire national. Djerad a mis l'accent sur l'impératif de venir à bout définitivement du phénomène des zones d'ombre «*dans les meilleurs délais*». «*Le citoyen doit sentir que l'Etat lui appartient. Ces zones vont changer pour devenir des zones de lumière*», a-t-il soutenu.

Agriculture saharienne, un projet national

Djerad, qui s'est rendu dans une exploitation agricole réservée à la plantation de l'arganier où il a suivi un exposé sur le programme de renforcement du raccordement des exploitations agricoles au réseau électrique, dans le cadre du développement de l'agriculture saharienne, a insisté sur l'exploitation de l'énergie solaire en vue de booster l'investissement agricole.

Comme il a appelé les responsables du secteur à veiller au raccordement de tous les projets au réseau électrique, rappelant des instructions du président de la République lors du dernier Conseil des ministres concernant le raccordement des zones industrielles et des exploitations agricoles à ce réseau.

«*Il est inconcevable de réaliser des projets sans leur raccordement à l'électricité*», a-t-il déploré, estimant que «*l'agriculture saharienne constitue un projet national à concrétiser dans les plus brefs délais, en ce sens qu'il est à même de booster le développement et de créer des postes d'emploi*». Plaidant pour la lutte contre la bureaucratie et l'encouragement des investisseurs dans les entreprises industrielles et agricoles, Abdelaziz Djerad a fait savoir que l'Etat mettra tous les moyens à la disposition des agriculteurs «*à condition de se conformer à un contrat moral liant les deux parties*». Il a fait part de la disposition de l'Etat à dépêcher des ingénieurs agronomes sur le terrain pour examiner les préoccupations des agriculteurs. Selon les responsables locaux, la wilaya de Tindouf, qui produit des légumes, des dattes et des olives, dispose d'une superficie cultivable estimée à 158 422 hectares. Lors de sa visite, Abdelaziz Djerad a inspecté le centre culturel et religieux à la cité Tindouf Lotfi. Le projet du centre culturel et religieux de la ville de Tindouf Lotfi «*est une réalisation et un grand monument dont la wilaya a grand besoin, étant une ville enracinée dans notre religion*», a déclaré M. Djerad, ajoutant qu'«*il veillera à suivre ce projet important jusqu'à son parachèvement*».

A. F.

Déclarations fiscales annuelles

Prorogation du délai jusqu'au 30 juillet

LE DÉLAI de souscription des déclarations annuelles de résultats et de revenus (séries Gn1, Gn4 et Gn11), prévu initialement pour le 30 juin, a été prorogé pour l'ensemble des contribuables, jusqu'au 30 juillet 2020, a indiqué, hier, un communiqué de la Direction générale des impôts (DGI). «*Dans le cadre de l'accompagnement des opérateurs économiques dans la reprise de leurs activités et de facilitation d'accomplissement de leurs obligations fiscales, il a été décidé de proroger, à titre exceptionnel, le délai de souscription des déclarations annuelles de résultats et de revenus* (séries Gn 1, Gn 4 et Gn 11) *jusqu'au 30 juillet prochain*», ajoute la même source.

R. N.

Tizi-Ouzou

Assainissement du foncier agricole

UNE OPÉRATION d'assainissement du foncier agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou a été lancée par la Direction locale des services agricoles (DSA), dans le but de «*booster l'investissement*» dans ce secteur, a-t-on appris, hier, auprès de cette institution. Cette opération porte sur l'assainissement des sites existants et la création de nouveaux périmètres agricoles, afin de relancer l'investissement dans ce secteur au niveau de la wilaya et augmenter la production agricole locale par la création de nouvelles plantations et exploitations d'élevages, a indiqué le chef de service Aménagement agricole et promotion de l'investissement (ARPI) à la DSA et docteur en sciences agronomiques, Abdelkrim Kouraba. S'agissant de la mise en place de nouveaux périmètres agricoles, quatre ont été créés dans le cadre du dispositif relatif à la «*création de périmètres de concession sur les terrains excédentaires issus des ex-Domaines autogérés socialistes* (ex-DAS)», a ajouté ce même responsable. Le premier périmètre est implanté dans la commune de Tizi-Ouzou (ex-DAS Merahi-Mouloud) d'une superficie de 1,63 ha, attribué à un investisseur, le deuxième, de 50 ha environ et situé à Ifighas, sera attribué prochainement par la commission de wilaya, le troisième, de 40 ha et implanté à Tizi Gheniff (ex-DAS Ali-Mellah) est attribué à 48 bénéficiaires, et le quatrième à Tadmait (ex-DAS Ali-Benour) de 45 ha, attribué à 12 personnes.

O. N.

336 nouveaux cas et 7 morts en 24 heures

En hausse, le virus continue de se propager

L'Algérie a enregistré 7 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, 1 de moins par rapport à la journée d'hier (8), portant à 912 le nombre total de morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une importante hausse avec 336 cas, 38 cas de plus par rapport à hier (298), pour atteindre 13 907 cas confirmés.

R. N.

Le confinement reconduit au 13 juillet

Virus : les mesures durcies contre le relâchement

■ *Le Premier ministère a annoncé la réinstauration du confinement dans 29 wilayas du pays jusqu'au 13 juillet prochain, suite au rebond des cas contaminés au coronavirus enregistré durant ces deux dernières semaines dans certaines wilayas du pays. Parallèlement à cette reconduction, les pouvoirs publics ont décidé de durcir les mesures préventives précédemment mises en place afin de stopper la chaîne de transmission du virus.*

Par Meriem Benchaouia

Ph/E. Soraya/J. A.

Si le nombre des décès demeure sur une courbe relativement constante, celui des contaminations confirmées vient de franchir le seuil des 300 cas. Une situation induite, dans une grande proportion, par des attitudes «*irresponsables*», pour lesquelles le président de la République a exprimé son «*amertume*», citant ceux prétendant que le Covid-19 «*n'est qu'un mythe à visées politiques*». Conséquemment au relâchement constaté ces derniers jours au sein de la population, le Président Tebboune a ainsi instruit dimanche, lors du Conseil des ministres, le Premier ministre afin de «*durcir les sanctions à l'encontre de tous les contrevenants, individuellement ou collectivement, aux mesures de prévention*». Entre autres mesures préconisées par le gouvernement, figurent l'interdiction formelle de tout type de rassemblement et de regroupement familial, la verbalisation systématique de tout contrevenant à la mesure du port obligatoire du masque et le respect des horaires de confinement, la réinstauration de l'obligation du port obligatoire du masque dans les véhicules particuliers ainsi que le renforcement de la surveillance épidémiologique par la conduite d'enquêtes approfondies. Il a été également ordonné la constitution de «*stock stratégique*» de tests de prélèvement et de diagnostic PCR pour les semaines à venir, l'extension du réseau de laboratoires d'analyses, y compris par le recours au secteur privé, ainsi que la multiplication des campagnes de désinfection des espaces et lieux publics à travers toutes les wilayas. De plus, il est à nouveau exigé des commerçants le respect des protocoles de prévention sanitaire, notamment l'obligation du port de masque et la distanciation physique pour toute personne qui accède à l'espace commercial. La mise en œuvre de cette approche, encore plus restrictive, s'appuiera désormais davantage sur les collectivités territoriales et l'implication des responsables locaux. Ces derniers sont appelés à participer au «*processus d'évaluation et de prise de décision*», s'agissant de confinement ou de suspension temporaire d'activités ne respectant pas les protocoles sanitaires. A ce propos, les walis sont tenus, lorsque la situation sanitaire l'exige et après aval des hautes autorités du pays, de décider «*un confinement partiel ciblé ou total d'une ou de plusieurs localités, communes ou quartiers connaissant des foyers ou des clusters de contamination*». Néanmoins, il est d'ores et déjà décidé la suspension, pour une durée de 15 jours, des marchés et souks hebdomadaires, des marchés à bestiaux ainsi que des centres commerciaux et autres lieux de concentration de commerces et ce, dans les wilayas connaissant «*une circulation active*» du virus. En outre, les autorités locales et les services de sécurité sont instruits à l'effet d'appliquer, «*avec toute la rigueur et la fermeté nécessaires, les sanctions prévues par la loi et les règlements en vigueur, y compris la verbalisation, la mise en fourrière et la formalisation des procédures judiciaires appropriées, à l'encontre de tout contrevenant aux mesures de prévention sanitaire*». Par ailleurs, les services du ministère du Commerce sont «*dans l'obligation de procéder à des actions de contrôle au niveau de certains commerces de quartiers et de marchés, accompagnés de la force publique, pour la fermeture immédiate du commerce, le retrait du registre du commerce ainsi qu'une sanction pécuniaire et dissuader tout comportement contraire aux lois et règlements en vigueur*».

M. B.

– Professeur Belhadj au sujet des célébrations de fêtes sans respect des mesures de prévention –

L'irresponsabilité de certains citoyens est une «atteinte à l'ordre public»

«*En dépit des appels répétés à observer des mesures de protection minimum, des personnes en sont venues à organiser des cérémonies de mariage ou circoncision. Il y en a même qui ont jugé utile de célébrer la réussite de leurs enfants à l'examen du BEM. Vraiment je ne comprends pas l'irresponsabilité de certains citoyens*», s'est désolé, hier, le directeur des activités médicales au CHU Mustapha-Pacha.

Dès que le déconfinement partiel a été annoncé, les cérémonies de mariage ont commencé à avoir lieu aux quatre coins du pays, sans aucun respect des mesures de prévention, ce qui a donné lieu à une hausse des cas de personnes contaminées par le Covid-19. Certains ont même célébré la réussite de leurs enfants à l'examen du BEM, en présence de plusieurs familles dans un seul endroit, ce qui est déconseillé en cette période de crise sanitaire. Invité, hier, à la Radio nationale, le directeur des activités médicales au CHU Mustapha-Pacha, Professeur Rachid Belhadj, a dénoncé le comportement d'une catégorie de citoyens «*irresponsables*» et «*irrespectueux*» des consignes de confinement et de protection qu'impose la présence d'une pandémie «mortelle» dans notre pays. Rachid Belhadj perçoit cela comme une «*atteinte à l'ordre public*». Il a déclaré ne pas comprendre qu'en cette période dangereuse de crise sanitaire, il y ait des personnes passant outre les mesures barrières de prévention contre la contagion. A vrai dire, «*à ce jour, il n'y a jamais eu de vrai confinement*», a estimé l'invité de la Chaîne 3. A ce propos, il se désole qu'en dépit des appels répétés à observer des mesures de protection minimum, des personnes en sont venues à organiser des cérémonies de mariage ou circoncision. «*Il y en a même,* ajoute-t-il*, qui ont jugé utile de célébrer la réussite de leurs enfants à l'examen du BEM*». Pour lui, ce sont là autant de situations qui contribuent à étendre les risques de prolifération et de contamination au virus. Et pourtant, rappelle-t-il, on n'a pas cessé de prévenir, «*de presque supplier*» pour que les citoyens adoptent et respectent les mesures propres à leur éviter d'être infectées et de tomber malades. A propos de l'évolution de la pandémie et sans vouloir verser dans «*l'alarmisme*», le Professeur Belhadj a constaté qu'après la levée de certaines mesures de confinement, il était prévisible d'observer une hausse des cas de contamination. Face à ce risque, il a exprimé sa peur de voir les structures de soins «*débordées*» pour ce qui a notamment trait aux capacités d'hospitalisation et de prise en charge des malades, particulièrement ceux nécessitant des soins spécialisés, sans lesquels, prévient-il, ils risquent de décéder. Face à une telle perspective surgissant en ce début des vacances d'été, l'intervenant tient à sensibiliser ses collègues du secteur privé en les appelant à ne pas fermer leurs cabinets et ainsi à ne pas «*rompre la chaîne*» de prise en charge des personnes malades, particulièrement celles des plus âgées qui sont «*les plus vulnérables*» au virus de corona. Enfin, ce qui est nouveau, selon le directeur des activités médicales au CHU Mustapha-Pacha, c'est que contrairement à ses débuts, où le virus affectait les grandes villes, à l'exemple d'Alger, Constantine ou Oran, il s'est maintenant déplacé vers des localités de l'intérieur, nécessitant une solidarité renforcée des personnels soignants.

Thinhinene Khouchi

Utilisation d'une nouvelle application mobile

Covid-19 : formation d'enquêteurs en épidémiologie

Des enquêteurs en épidémiologie relevant de plusieurs établissements de santé de la wilaya d'Oran bénéficient d'une formation sur l'utilisation d'une nouvelle application mobile destinée à faciliter l'accès aux données sur les cas Covid-19, a indiqué, hier, le chargé de communication de la Direction locale de la santé et de la population (DSP). Organisée hier à l'EHU d'Oran, la formation est assurée par les membres de la commission des enquêtes épidémiologiques relevant du Premier ministère, dépêchés à Oran dans le cadre du suivi de la situation sanitaire causée par le nouveau coronavirus.
Le DSP, Dr Youcef Boukhari, a précisé à l'APS que l'application mobile facilite aux enquêteurs l'accès aux données sur les cas positifs au Covid-19, selon leurs zones d'habitation, de travail et autres. La commission des enquêtes épidémiologiques, présente depuis lundi à Oran, a effectué des visites à plusieurs établissements de santé, comme le CHU d'Oran, les EPSP (établissement public de santé de proximité) à Tlélat, Sénia et Bouamama, l'EPH (établissement public hospitalier) d'Arzew, avant de se rendre à l'EHU d'Oran, a-t-on relevé. Les visites visent à s'enquérir des conditions de prise en charge des malades Covid-19, mais surtout sur la façon de faire en matière d'enquêtes épidémiologiques, a expliqué Dr Boukhari.

M. L

Béjaïa

Au moins 47 feux de forêt enregistrés en juin

Pas moins de 47 foyers d'incendie ont été enregistrés depuis le début du mois en cours par la Conservation des forêts de la wilaya de Béjaïa. Ces feux ont détruit quelque 142 ha de végétation au total.

Par Hocine Cherfa

Parmi les 14 feux enregistrés 11 sont importants. Ils ont été enregistrés le week-end dernier à Kendira et Draâ El-Gaïd, à l'est de la wilaya. Ces 11 feux ont causé d'énormes dégâts, notamment la destruction de 70 ha d'arbres fruitiers (figuiers et oliviers) à Draa El-Gaïd. Parmi les 142 ha dévastés par les flammes, on retrouve 3,5 ha de forêts, 22 ha de maquis et 80 ha d'arbres fruitiers. Il faut noter également que 22 ruches sont parties en fumée. Plusieurs communes ont été touchées par ce phénomène causé en grande partie par l'homme, notamment Chellata, Kendira, Ouzellaguen, Draa El-Gaïd, Chellata, parmi les localités concernées. Notons que la Protection civile a enregistré au moins 25 incendies durant le mois de juin, dont les plus importants ces quatre derniers jours. Ces feux de forêt ont détruit 200 ha au total. Ceci en dépit des campagnes de sensibilisation contre les feux de forêt menées ces dernières semaines, à la faveur de l'arrivée de la saison des grandes chaleurs. Les secours de la Protection civile sont intervenus avant-hier après-midi vers 16h33, au lieu-dit Tazeboudjt, commune de Béjaïa, pour éteindre un feu à l'intérieur d'une parapharmacie dont le rideau était fermé. «*Cette situation a contraint les agents de Protection civile à défoncer le rideau pour pénétrer à l'intérieur et éteindre le feu, avant l'arrivée du propriétaire*», a-t-on souligné. Un autre feu de forêt a été circonscrit au niveau du lieu-dit Timrighine, village Mezouara dans la commune d'Akfadou (daïra de Chemini). «*Cet incendie a détruit un couvert végétal d'environ 5 ha entre chêne-liège, chêne-vert et broussaille*», précise la Protection civile. Une caravane de sensibilisation contre les feux de forêt a été organisée par la Protection civile avec la participation de l'unité d'Adekar, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la désertification, en collaboration avec la Conservation des forêts, la brigade de gendarmerie d'Adekar et les Associations de chasseurs d'Adekar et de Taourirt Ighil, au niveau du lieu-dit Lambert, dans la commune d'Adekar. Une journée de sensibilisation matérialisée par une caravane, puis par l'implantation de panneaux d'information sur l'interdiction d'allumage des feux a été organisée aussi à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Cette action a eu lieu avec la participation active du Poste avancé de la Protection civile de Béni Maâouche, en collaboration avec les services des forêts, du mouvement associatif local, notamment l'Association des chasseurs, à travers les axes routiers RN 74 et CW 35 impliquant le chef-lieu de Béni Maâouche et 4 villages environnants.

H. C.

Ph. > D. R.

Tamanrasset

Plus de 29 000 bavettes confectionnées au titre d'une initiative locale

PLUS DE 29 000 bavettes ont été confectionnées par des établissements et ateliers dans la wilaya de Tamanrasset, dans le cadre d'une initiative locale visant la lutte et la prévention contre la pandémie de nouveau Coronavirus (Covid-19), apprend-on, hier, auprès des services de wilaya.

Il s'agit d'une participation des centres de formation et d'ateliers de confection et de couture relevant de la Maison de l'artisanat traditionnel, avec le concours de quelques institutions juvéniles de la wilaya, selon la même source. Pas moins de 24 000 unités ont déjà été distribuées gracieusement au profit des citoyens à travers les zones d'ombre, au niveau des institutions, administrations publiques et lieux les plus fréquentés, tels que les marchés, les bureaux de poste, les structures hospitalières, a précisé le chef de cabinet du wali. Dans le cadre du suivi de l'application des mesures de prévention contre le coronavirus, 28 commerces ont fait l'objet, à Tamanrasset, d'une décision de fermeture pour non-respect des mesures et conditions recommandées par les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre la propagation de Covid-19, notamment des restaurants, cafétérias et magasins d'alimentation, a ajouté Hassan Bellounis.

Le même responsable a fait savoir, par ailleurs, que plus de 1 500 citoyens ont bénéficié de la subvention de solidarité (10 000 DA) accordée par les pouvoirs publics pour accompagner les professionnels affectés par les mesures de confinement, a-t-il fait savoir. En parallèle, des campagnes de sensibilisation d'envergure ont été lancées à travers la wilaya, pour sensibiliser la population sur l'importance de respecter les mesures préventives contre la propagation du virus, selon la même source.

Youcef G.

Regards

L'Exécutif face à la pandémie de Covid-19

Décentralisation de la décision et de la responsabilité

Par Mourad Hadjersi

Le gouvernement décide de reconduire le confinement partiel jusqu'à la mi-juillet et comme pour relayer le discours du Président qui a appelé à plus de rigueur dans l'application des mesures coercitives, il annonce ce lundi une série de dispositions «*visant à renforcer la démarche progressive et flexible adoptée et adossée à un meilleur ciblage des mesures restrictives dans la gestion de l'urgence sanitaire liée au Covid-19*», selon les termes du communiqué officiel.

Reste que cette batterie de décisions ne diffère guère des précédentes dans son allure apparente, mais c'est plus une révision d'une démarche de déconfinement partielle qui a mal tourné. Dans ce genre de situation et quand la question est liée à la santé publique, on ne doit pas trouver des excuses en maquillant les échecs. Après plus de trois mois de pandémie, et en dépit de tous les moyens mis par l'Etat à la disposition de l'exécutif, n'est-il pas légitime de parler d'échec quand on entre dans une courbe ascendante en termes de nombre de contaminations ?

Il est tout à fait évident de reconnaître que ces inquiétantes statistiques reviennent, en partie, à un certain élargissement et multiplication des centres de dépistage, mais cela n'enlève rien du doute qu'un certain échec rode et personne ne veut le reconnaître.

L'analyse des nouvelles mesures révèle, en réalité, une marche arrière quant aux dispositions qu'une avancée dans la maîtrise de crise. En fait, c'est davantage un retour à des interdictions levées auparavant de certains lieux d'attroupement et rien de plus. A titre d'illustration, les citoyens n'arrivent toujours pas à expliquer cette obligation de port de bavette dans les véhicules particuliers, imposée, retirée puis réimposée ! La démarche des autorités publiques à ce simple niveau serait révélatrice d'une hésitation qui ne dit pas son nom.

Il est vrai aussi que nos concitoyens ne jouent pas le «jeu», l'inconscience et l'indiscipline auraient pris le dessus, toutefois, tranchons en disant que le commun des citoyens ne suit pas toujours «une main qui tremble», une évidence...

C'est dans les moments de crise qu'émerge la compétence, et c'est bien le moment où tout responsable, à n'importe quel niveau qu'il soit, de prouver qu'il mérite le poste qu'il occupe. Justifier la détérioration de la situation sanitaire liée au Covid-19 uniquement par le subterfuge d'une «population indisciplinée» n'est plus convaincant.

Toutefois, il y a tout de même une nouveauté, la Chefferie du gouvernement qui, pour la première fois, fait obligation aux walis, chefs de daïra, présidents d'APC de «*décider de mesures supplémentaires applicables localement, en fonction de la situation sanitaire de la wilaya et d'entamer des visites régulières et permanentes des centres hospitaliers pour examiner la situation exacte… et rendre compte quotidiennement aux autorités sanitaires*», à croire qu'ils ne le faisaient pas auparavant ! En termes plus simples, le chef de l'exécutif met tout son poids, durant les deux semaines à venir, sur les autorités locales, et de dire que la lutte contre cette pandémie n'est pas l'affaire exclusive du gouvernement et de son ministère de la Santé. Mieux encore, et pour la première fois toujours, le Premier ministre parle de sanctions : «*Toute défaillance qui n'est pas signalée entraînera des sanctions à l'égard des responsables de ce dysfonctionnement*».

Cette décentralisation de la décision et surtout de la responsabilité aura ainsi deux semaines pour prouver son efficacité, à défaut, ce serait un échec non pas du seul gouvernement mais de toute la structure étatique appelée à protéger une population d'une pandémie mondiale. Tout le monde jouera sa tête, dans cette histoire, c'est ce qu'on n'espère pas.

M. H.

Au titre des congés exceptionnels

Cacobatph : plus de 2 milliards DA pour rembourser des entreprises du bâtiment

■ La Caisse nationale des congés payés et du chômage-intempéries des secteurs du Bâtiment, des Travaux publics et de l'Hydraulique (Cacobatph) a remboursé plus de 1 000 entreprises des secteurs du BTPH affiliées à la Caisse, dans le cadre des congés exceptionnels générés par la pandémie de coronavirus, pour un montant global de plus 2,74 milliards dinars, a-t-on appris, hier, de cette Caisse.

Par Salem K.

Ph/D. R.

«Au total, 1 049 entreprises publiques et privées des secteurs du Bâtiment, des Travaux publics et de l'Hydraulique ont été remboursées par la Cacobatph, au titre des congés exceptionnels au profit de 113 458 travailleurs, soit 2 % du total des entreprises du BTPH affiliées à la Caisse, et ce, pour un montant global de 2,74 milliards de dinars, a indiqué le directeur général de la Cacobatph, Abdelmadjid Chekakri, dans une déclaration à l'APS.

Le même responsable a expliqué que la Caisse a lancé à titre «*exceptionnel*» le remboursement des congés payés anticipés de l'exercice 2019/2020, au profit des travailleurs de ces entreprises, dont la période de référence s'étale du 1er Juillet 2019 jusqu'au 29 février 2020, correspondant à huit mois de cotisations versées par l'employeur à la Cacobatph.

«*Cette mesure est dédiée aux entreprises affiliées à la Caisse ayant anticipé les congés à leurs employés dans le cadre des mesures de confinement suite à la pandémie de Covid-19, et qui ont formulé leur demande à la Caisse pour bénéficier de ces aides financières, car ils n'ont pas de trésorerie importante pour faire face à la pandémie*», a-t-il détaillé.

Il a ajouté que l'opération de réception des demandes a été lancée durant la période allant du 17 avril au 17 mai de l'année en cours.

Toutefois, M. Chekakri a fait savoir que «*la plupart des entreprises affiliées à la caisse ont préféré attendre la période des congés à partir du 1er juillet, pour en faire bénéficier directement leurs salariés*», a-t-il dit.

Il a rappelé que la Cacobatph, qui est une des caisses de la sécurité sociale, compte 57 531 entreprises des secteurs du Bâtiment, des Travaux publics et de l'Hydraulique actives et affiliées, qui regroupent un total de plus d'1 million de travailleurs déclarés à la Caisse.

Placée sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, la Cacobatph assure des prestations en matière de congés payés annuels et les indemnités servies au titre du chômage-intempéries, afin d'améliorer les conditions sociales des travailleurs exerçant dans le secteur du BTPH.

Dans ce contexte, le travailleur de ce secteur, et après avoir exercé 12 mois de travail cumulés, bénéficie d'un congé à partir du 1er juillet de chaque année.

L'entreprise du secteur du BTPH cotise à longueur d'année à la Caisse pour le travailleur salarié déclaré, le cumul de ces cotisations permet à ce travailleur de bénéficier d'un congé calculé sur la durée du travail exercée par le salarié. **S. K.**

Le ministre du Commerce :

«Confier le contrôle et la répression de la fraude à 75 % du personnel du secteur»

La mission de contrôle et de répression de la fraude sera «*prochainement*» confiée à 75 % du personnel des directions du commerce à travers le pays, a annoncé, lundi à Jijel, le ministre du Commerce, Kamel Rezig. Le ministre a précisé, à l'inauguration du nouveau siège de la direction de wilaya du commerce, qu'«*une instruction sera adressée prochainement à toutes les directions du commerce du pays, à l'effet de mobiliser 75 % de leurs effectifs pour assurer la mission de contrôle et de répression de la fraude*».

«*L'agent de commerce est tenu d'être présent sur le terrain et non pas au bureau*», a ajouté le ministre, précisant que dans les bureaux «*il convient de garder uniquement le nombre d'employés devant assurer le fonctionnement de l'administration, car le rôle de la direction du commerce est de protéger le consommateur et contrôler les marchés et l'action concurrentielle*».

La direction du commerce «*doit revenir à son rôle de contrôle*», a encore souligné M. Rezig, ajoutant que la mission des directions du commerce est de s'assurer du respect des obligations légales mises à la charge des intervenants et de la conformité des biens et services et non pas une mission administrative.

A l'annexe locale du Centre national du registre du commerce (CNRC), le ministre a instruit à l'effet de réduire, «*avant fin 2020*», le délai d'attribution des registres du commerce.

Il a également donné des instructions pour élargir la circonscription de retrait des registres du commerce pour toucher les artisans itinérants comme les électriciens, les plombiers et les mécaniciens dont l'activité ne nécessite pas un local, ce qui va permettre, a-t-il estimé, de créer de nouveaux postes d'emploi.

A ce titre, le ministre a insisté sur l'importance de «*redoubler les efforts de sensibilisation en direction des commerçants, les incitant à basculer de la formule des registres du commerce classique aux registres du commerce électroniques*».

Sur place, le ministre a exhorté le directeur général du CNRC qui l'accompagnait à œuvrer à alléger les documents administratifs exigés pour retirer le registre du commerce en limitant le dossier à un seul document, et de diminuer à 1 000 DA le tarif de délivrance du registre du commerce.

Le ministre a donné également instruction pour réduire les déplacements des citoyens vers le siège du CNRC en procédant à la mise en place d'une plate-forme électronique permettant le dépôt des déclarations en ligne.

En visite à une exposition des entreprises exportatrices de liège et de cuir au port Djen Djen, M. Rezig a indiqué que les «*directions du commerce, en collaboration avec les différents secteurs doivent informer des avantages accordés aux exportateurs parmi les agriculteurs et industriels* (50 % des frais de transport sont à la charge du ministère de tutelle entre autres) *en vue d'encourager l'exportation*». Il a ajouté que l'exportation ne doit pas se limiter au surplus de la production, mais il faut réserver de 20 % à 30 % de la production à l'exportation.

Au terme de sa visite à Jijel, le ministre a présidé une cérémonie de signature d'une convention pour l'exportation de 400 000 tonnes de ciment (Clinker) et 40 000 tonnes de fer à béton pour le Niger et le Mali.

Amine H.

Marchés

L'euro baisse face au dollar

L'euro baissait hier face au dollar, dans un marché plutôt calme et à quelques heures d'une audition du président de la Fed et du ministre des Finances américain.

Hier matin, l'euro perdait 0,16 % face au billet vert, à 1,1223 dollar.

«*Le dollar gagne du terrain avant l'audition de Powell et Mnuchin*», a commenté Jasper Lawler, analyste.

Le président de la Réserve fédérale américaine et le ministre des Finances américain seront interrogés plus tard dans la journée par des parlementaires.

M. Powell «*a déjà témoigné récemment* (...) *donc pas de grosse surprise à attendre*», a estimé M. Lawler.

Quant au second, il devrait dire «*les Etats-Unis sont en bonne position pour rebondir*», selon l'analyste.

Sur une perspective plus longue, «*l'une des plus grandes sources d'incertitude sur le marché des changes au cours du second semestre 2020 est de savoir si le dollar américain conservera son statut de valeur refuge, alors que les conditions de la pandémie se détériorent aux Etats-Unis par rapport à la plupart des autres pays développés*», a expliqué Augustin Doittau, analyste.

La pandémie de Covid-19, qui vient de franchir deux seuils symboliques – plus d'un demi-million de morts et dix millions de cas – «*est loin d'être finie et s'accélère même*», a averti lundi l'Organisation mondiale de la santé, appelant le monde à se mobiliser sans attendre un vaccin. Aux Etats-Unis, la contagion progresse dans 30 des 50 Etats américains, notamment dans les plus grands et les plus peuplés du sud et de l'ouest du pays : la Californie, le Texas et la Floride. Et certains ont dû faire une pause dans le processus de déconfinement.

K. L.

Energie

Le pétrole se reprend en cours de séance européenne et finit en hausse

Les prix du pétrole sont montés lundi, portés par l'élan des marchés boursiers, malgré les inquiétudes des investisseurs sur l'évolution de la pandémie de Covid-19 et du retour des mesures de confinement, défavorables à la demande, qu'elle pourrait entraîner.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août a fini à 41,71 dollars à Londres, en hausse de 1,68 % ou 69 cents par rapport à la clôture de vendredi.

A New York, le baril américain de WTI pour le même mois a gagné 1,22 % ou 1,21 dollar, à 39,70 dollars.

La semaine dernière, le Brent avait baissé de 2,8 % et le WTI de 3,2 %. **R. E.**

Commission de la Fatwa/ Covid-19

Appel au respect total et strict des mesures de prévention

La Commission ministérielle de la Fatwa a exhorté, avant-hier dans un communiqué, l'ensemble des citoyens au respect «total et strict» des mesures de prévention du Covid-19 «dans l'intérêt général».

Par Maissa B.

Soulignant l'importance des Services publics et leur lien avec les finalités de la Charia, la Commission a mis en avant l'impératif d'apprendre de la culture des Services «*comment faire prévaloir l'intérêt général sur l'intérêt personnel, tel que prôné par les fondements et les principes de la Charia*». «*En cette conjoncture épidémiologique, chaque citoyen est appelé au respect total et strict des gestes barrières dans l'intérêt général, qui doit primer sur les intérêts particuliers étroits*», préconise la même source. Evoquant la nécessité de la gestion rationnelle des Services publics, la Commission a souligné l'impératif de veiller au principe d'équité entre citoyens en matière d'accès à ces Services, dont la préservation «*est une responsabilité collective qui incombe à tout un chacun*». «*Si l'atteinte aux droits privés fait partie des péchés capitaux* (Al-Kaba'ir)*, l'atteinte au Service public est plus grave encore, car présentant un tort à l'ensemble de la Ouma*», a-t-elle affirmé. Elle explique que les Services publics «*revêtent un caractère de propriété publique associant les générations qui doivent se solidariser les unes des autres et veiller à la pérennité du denier public. Par conséquent, chaque génération est tenue de préserver le droit des générations qui lui succèdent à ces Services*». Soulignant l'importance de l'éducation et de la sensibilisation des jeunes à l'intérêt de protéger les Services publics, «*une responsabilité qui incombe à la famille, la mosquée, l'école et les divers faiseurs d'opinion, chacun à son niveau*», la Commission prône l'utilisation «*saine et rationnelle*» de ces services. Elle appelle, dans ce sens, à bannir leur dilapidation ou exploitation à des fins autres que leur vocation et à promouvoir l'esprit d'entraide au sein de la société pour leur préservation. En outre, la Commission de la Fatwa a plaidé pour la présence «*positive*» dans les espaces communs, à travers un ensemble de comportements sociaux à observer dans les Services publics, notamment le respect des règles de circulation et des règlements routiers, le port des masques de protection en cette période exceptionnelle et le respect de la distanciation sociale. La vulgarisation de la culture d'exhortation au sein de la société, du civisme et de la culture du signalement de toute atteinte aux services publics partant du principe d'ordonnance du bien et d'interdiction du mal, outre le respect des lois et règlements qui protègent le service public ont également été soulignés dans le communiqué de la Commission. Par ailleurs, la Commission a appelé à la poursuite du soutien aux efforts de «l'Armée blanche» pour la protection de la vie des citoyens, en se positionnant en premières lignes de la lutte contre la Covid-19. Mettant en garde contre les rumeurs et les fake news qui sèment la peur et la panique dans la société, la Commission rappelle que «*l'information ne doit pas être relayée avant sa vérification auprès des parties compétentes*». La Commission de la Fatwa conclut son communiqué en appelant à semer l'espoir, l'optimisme et la confiance, d'abord en le Tout-Puissant, puis en les efforts des bonnes volontés de la patrie dans les différents corps et secteurs.

M. B.

Ph : D. R.

Infractions aux mesures de confinement

Plus de 187 000 appels téléphoniques reçus par la police

Plus de 630 000 appels téléphoniques, dont 187 611 relatifs à divers signalements y compris d'infractions aux mesures de confinement, ont été reçus au cours des trois derniers mois par la Sûreté nationale via ses numéros verts, a indiqué, dimanche, dernier le commissaire de police, Kamel Ouali. Lors de l'émission radiophonique «Fi Samim», consacrée à la contribution des supports de communication de la Sûreté nationale au renforcement de l'action de proximité et à la lutte contre la propagation de l'épidémie de coronavirus (Covid-19), l'intervenant a précisé que «*plus de 630 000 appels téléphoniques, dont 187 611 relatifs à divers signalements y compris d'infractions aux mesures de confinement, ont été reçus au cours des trois derniers mois par le centre des opérations de la Sûreté nationale via ses numéros verts*». Il a, à cet égard, souligné «*l'importance de la coordination avec les différents acteurs et les associations de la société civile pour faire face aux différents fléaux sociaux et renforcer la conscience sécuritaire au sein de la société*». Il a en outre évoqué «*le rôle des différents supports de communication de la Direction générale de la Sûreté nationale* (DGSN) *dans la consécration de la culture du signalement et le renforcement de l'action de proximité via les numéros verts de la police 1548 et 17, qui comptent,* a-t-il dit, *parmi les canaux de communication les plus efficaces à donner tout leur sens à l'approche de proximité et sociétale*». Le commissaire principal Boutana Nassim est, quant à lui, revenu sur le développement technologique qui s'est accompagné de l'émergence de nouveaux moyens de communication sur Internet, relevant que la Direction générale de la Sûreté nationale «s'est employée à adapter ses outils de communication à ces progrès, notamment en investissant les réseaux sociaux qui attirent toutes les franges de la société et toutes les tranches d'âge. A ce propos, le responsable n'a pas manqué de mettre en garde contre «*les risques découlant d'un mauvais usage de ces réseaux interactifs où peuvent se propager,* a-t-il dit, *de fausses nouvelles et des rumeurs, surtout dans la conjoncture actuelle marquée par une situation sanitaire exceptionnelle*».

Serine N.

Criminalité urbaine à Alger

Arrestation de 2 070 personnes durant le mois de mai

Les services de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger ont traité, durant le mois de mai dernier, 2 851 affaires ayant entraîné l'arrestation de 2 070 présumés auteurs qui furent déférés par devant les instances judiciaires compétente, indique, lundi, un communiqué de la Sûreté de la wilaya d'Alger. La cellule de communication et des relation publiques de la même institution a précisé, dans le même texte, que dans le cadre des activités de lutte contre la criminalité urbaine, les services de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger ont traité durant le mois de mai 2020 (2 851) affaires ayant entraîné l'arrestation de (2 070) présumés auteurs qui furent déférés par devant les instances judiciaires compétente, dont (1 307) pour détention et usage de stupéfiants et substances psychotropes, (196) pour port d'armes prohibées et (1 367) pour divers délits. Parmi les affaires traitées, ajoute-t-on dans le même texte, (169) affaires relatives aux atteintes aux biens et (518) affaires ayant trait aux atteintes aux personnes. Quant aux délits et crimes contre la famille et aux bonne mœurs, les services de la police judiciaire ont traité (08) affaires et (472) affaires relatives aux bien publics, ainsi que (74) affaires a caractère économique et financier et (02) affaires relatives a la cybercriminalité. Concernant le port d'armes prohibées, les mêmes services ont traité (195) affaires, impliquant (196) personnes présentées devant les instances judiciaires compétentes, où (05) personnes d'entre elles ont été placées sous mandat de dépôt. En matière de lutte contre les stupéfiants, (1 176) affaires ont été traitées, impliquant (1 307) personnes, avec la saisie de (06 kg) et (500 gr) de résine de cannabis et (1 504) comprimés psychotropes, (10,40 gr) de cocaïne, ainsi que (15,21 gr) d'héroïne et (187) flacons de solution psychotrope. En ce qui concerne les activités de la Police générale et règlementation, les forces de police ont mené durant la même période (610) opérations de contrôle des activités commerciales règlementées, où il a été procédé à l'exécution de (240) décisions de fermeture ordonnées par les autorités compétentes. A propos de la prévention routière, les services de la sécurité publique ont enregistré (730) infractions au code de la route qui ont nécessité le retrait immédiat de (2 920) permis de conduire et l'enregistrement de (25) accidents de circulation ayant entraîné (28) blessés et (01) mort, dont la cause principale demeure le non-respect du code de la route. Lesdits services ont mené (377) opérations de maintien de l'ordre. Enfin, les services de police de la Sûreté de wilaya ont enregistré, durant le mois de mai 2020, (41 995) appels sur le numéro 17 Police secours et le numéro vert 15-48, et (1 242) appels sur le numéro (104), qui restent à la disposition des citoyens pour informer tout ce qui touche à leur quiétude et leur sécurité, conclut le communiqué.

Zineddine L.

Afin de protéger de l'oubli l'héritage ancestral

«Ledjdar», nouvelle publication dédiée au patrimoine

«Ledjdar» est la nouvelle publication du ministère de la Culture qui met la lumière sur le patrimoine national. Cette nouvelle revue trimestrielle de 120 pages se veut un ouvrage d'information et de savoir. Des sites de valeur historique et culturelle sont cités dans cet ouvrage avec des informations bien détaillées.

Par Abla Selles

Une nouvelle publication entièrement dédiée au patrimoine culturel matériel et immatériel algérien a été éditée récemment par le ministère de la Culture sous le titre «*Ledjdar*».

Le premier numéro de cette nouvelle revue trimestrielle de 120 pages s'ouvre sur un dossier dédié aux «Palais et fortifications de l'Emir Abdelkader», en plus d'autres contributions de spécialistes et universitaires sur les tombeaux funéraires des Djeddars de la région de Frenda (Tiaret), le parc du Tassili N'Ajjer, le tapis du M'zab ou encore les bijoux traditionnels d'Ath Yenni.

Le Premier ministre Abdelaziz Djerad, qui signe l'éditorial de ce numéro, considère le patrimoine comme étant «*la véritable définition de l'identité*». Il estime que le patrimoine algérien nécessite «*une bonne mise en valeur et une bonne promotion*» afin d'attirer les investissements et une «*coordination entre les secteurs de la Culture et du Tourisme pour devenir un vecteur de développement* (...) *et une alternative économique durable*».

«*Ledjdar*» propose à ses lecteurs une visite guidée à travers les vestiges des palais et fortifications de l'Emir Abdelkader signée par l'universitaire Abdelkader Dahdouh et qui évoque les kalâa de Tagdemt au sud de Mostaganem, Boughar au sud de Médéa, Taza dans la localité de Miliana et Saïda à Mascara qui constituaient une ligne de défense de l'Emir.

L'archéologue fait un descriptif détaillée de chacune des fortifications et revient sur la destruction de ces citadelles par l'armée coloniale. Abdelkader Dahdouh signe également une contribution sur les pièces de monnaie de l'Emir Abdelkader.

Récemment nommé à la tête de l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels, Abdelkader Dahdouh propose un focus sur les treize tombeaux funéraires des Djeddars, dans la région de Frenda, dont la construction remonte à la fin du IVe siècle pour les plus anciens.

La publication comporte également des articles sur la stratégie de préservation et de restauration de la mosaïque, les danses accompagnant l'Ahellil classé au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco en 2008, sur le parc du Tassili N'Ajjer, classé par l'Unesco en 1972, et la problématique des vestiges non classés du nord Tassili menacés par la main de l'homme.

L'archéologue Mohamed Sahouni revient, quant à lui, sur les fouilles du bassin archéologique de Ain Lahneche, dans la wilaya de Sétif, et qui ont permis la découverte de traces de présence humaines datées de 2.4 millions d'années. En plus d'un reportage photo et d'un dossier sur la calligraphie arabe, la revue comporte également une contribution sur la nécessité d'exploiter le patrimoine culturel dans les arts et la littérature.

«*Ledjdar*» sera distribuée gratuitement dans les différents musées nationaux ainsi que dans les aéroports.

A. S.

Ph/D. R.

Echanges culturels

Vers le renforcement des coopérations avec la Turquie et la Tunisie

La ministre de la Culture et des arts, Malika Bendouda, a reçu, lundi à Alger, l'ambassadrice de la Turquie, Mme Mahinur Ozdemir Giktas et l'ambassadeur de la Tunisie à Alger, M. Chafik Hajji, avec lesquels elle a examiné les voies et moyens du renforcement de la coopération culturelle avec les deux pays, a indiqué un communiqué du ministère.

Recevant l'ambassadrice de la Turquie, Mme Bendouda a mis en avant «*les excellentes relations liant l'Algérie et la Turquie, notamment dans le domaine culturel*», a précisé le communiqué.

A cette occasion, «*les deux parties se sont mis d'accord sur l'ouverture du centre culturel algérien en Turquie et également le centre culturel turc en Algérie, et d'œuvrer en permanence à la mise en œuvre du programme exécutif d'échange culturel entre les deux pays*», a ajouté le communiqué.

Pour sa part, l'ambassadrice turque à Alger a affirmé «*la disposition de son pays à mobiliser l'expertise turque en matière de sauvegarde et de restauration au service du patrimoine algérien*», selon la même source.

Lors de sa rencontre avec l'ambassadeur tunisien, Mme Bendouda a mis en exergue «*les relations privilégiées existant entre l'Algérie et la Tunisie, particulièrement dans le domaine de la Culture*».

Les deux parties ont convenu de l'installation d'une commission mixte pour définir les projets de coopération futurs entre l'Algérie et la Tunisie, a conclu le communiqué.

F. H.

Musique

Les Brit awards repoussés à mai 2021

Les prochains Brit awards, les récompenses britanniques de la musique pop, ont été repoussés de trois mois et auront lieu le 11 mai 2021, ont annoncé les organisateurs lundi.

La cérémonie annuelle a généralement lieu en février à l'O2 Arena de Londres.

Les organisateurs ont expliqué avoir pris leur décision après avoir consulté l'industrie musicale et les partenaires de l'événement sur l'impact de la pandémie de Covid-19.

Le directeur général des Brit Awards, Geoff Taylor, considère que «*la meilleure façon de parvenir à faire de l'événement la plus grande soirée musicale, avec des superstars au programme, est de repousser le spectacle au mois de mai 2021*».

Au cours de l'édition 2020 des Brit Awards, la chanteuse Billie Eilish, le rappeur Dave, le chanteur Lewis Capaldi et la rappeuse Lizzo s'étaient notamment produits sur scène.

De nombreuses autres cérémonies de récompenses artistiques qui se déroulent d'habitude en début d'année ont été repoussées pour laisser le temps au secteur de se remettre de la pandémie. Les Baftas, les récompenses britanniques du cinéma, ont reporté leur remise des prix au 11 avril 2021.

C. B.

En cette période de confinement

«Pompéi» en virtuel et en émotion au Grand Palais

Avec sa pluie de pierres et sa nuée de cendres noires, l'éruption du Vésuve explose en 3D sur les panneaux du Grand Palais. L'exposition «Pompéi», qui s'ouvre aujourd'hui, offre une nouvelle vision de ce drame fascinant, grâce à des techniques totalement nouvelles. Films à partir de drones, cartographie laser, thermographie infrarouge, photogrammétrie : ces procédés permettent – et c'est l'objectif – de tenter d'approcher ce qu'ont pu éprouver à l'automne de l'an 79 les 40 000 habitants de la ville, riches privilégiés de l'Empire romain. Tous les quarts d'heure, un bruit gronde, d'abord lointain. De la montagne, l'éruption s'élève comme un champignon atomique, envahit tout. Le vacarme se fait assourdissant et stressant.Par contraste, il y a soixante ou quatre-vingt ans, on ne disposait que de quelques photos en noir en blanc du champ de fouilles. Une sélection d'objets de grands prix est arrivée par avion de Campanie juste avant le confinement et est restée stockée sous la responsabilité de la Réunion des musées nationaux (RMN) qui gère le Grand Palais. La scénographie virtuelle retiendra davantage l'attention, notamment du jeune public, que tous ces riches trésors exposés, parfois de très petite taille, sortis très exceptionnellement d'Italie.Se côtoient dans le Salon d'honneur du Grand Palais une statue de Livie, la fresque montrant Vénus tirée sur son char par des éléphants, une vasque finement sculptée en bronze, une mosaïque représentant Dionysos et Ariane, un lapin en marbre recroquevillé, etc. Sans compter l'insolite contenu d'un coffre : 100 minuscules objets sculptés en verre, améthyste, ivoire... Probablement les amulettes utilisées par «*une sorcière*» qui prodiguait ses dons contre «*le mauvais œil*», explique Massimo Osanna, directeur du Parc archéologique de Pompeï.

«*On a voulu choisir des objets iconiques et représentatifs pour cette exposition*», ajoute le grand maître de ce chantier herculéen du Mezzogiorno. «*Quant à la reconstitution virtuelle, elle n'est pas du tout une version à la Disneyland. Ce qui est montré en 3D est exact et correspond aux recherches scientifiques*», souligne Massimo Osanna.

R. I.

Hong Kong

La Chine adopte la loi controversée sur la sécurité

A marche forcée : la Chine a adopté, hier, une loi controversée sur la sécurité nationale à Hong Kong, perçue par ses détracteurs comme une manière de museler l'opposition dans le territoire autonome.

Par Rosa C.

Ignorant les appels des Occidentaux, le Parlement national a voté à l'unanimité ce texte qui intervient un an après le début des manifestations monstres dans l'ex-colonie britannique contre l'influence du gouvernement central.

Échaudé par ces événements, Pékin aura imposé en quelques semaines cette loi qui contourne le conseil législatif local et fait craindre à l'opposition hongkongaise un recul inédit des libertés depuis la rétrocession de Hong Kong à la Chine en 1997.

Le texte était soumis depuis dimanche au comité permanent du Parlement national, une instance soumise au Parti communiste chinois (PCC).

«*La loi sur la sécurité nationale à Hong Kong a été officiellement adoptée*», s'est félicité hier dans un communiqué le DAB, principal parti hongkongais pro-Pékin.

Plusieurs médias du territoire comme la télévision RTHK ou le quotidien South China Morning Post ont confirmé l'information, citant des sources proches du dossier.

Pour le gouvernement central, il s'agit avec cette loi d'assurer la stabilité, de mettre fin au vandalisme ayant émaillé les manifestations de 2019 dans la ville de 7,5 millions d'habitants, ainsi que d'y réprimer le courant pro-indépendance.

Pour l'opposition pro-démocratie de Hong Kong et pour plusieurs pays occidentaux dont les États-Unis, cette loi constitue une attaque contre l'autonomie et les libertés du territoire.

Difficile pour l'heure de connaître les réelles conséquences du texte : son contenu précis n'a pas encore été publié.

L'agence de presse officielle Chine nouvelle en avait toutefois donné en juin les grandes lignes, affirmant que la loi entend réprimer le «séparatisme», le «terrorisme», la «subversion» et la «collusion avec des forces extérieures et étrangères».

Un «organe de sécurité nationale», relevant directement du gouvernement central, devrait par ailleurs être institué à Hong Kong – une première. Il serait chargé de collecter des informations et de poursuivre les crimes contre la sécurité nationale.

L'idée de confier à un organisme du pouvoir chinois des prérogatives dans le territoire autonome inquiète fortement l'opposition locale. Car la séparation des pouvoirs n'existe pas en Chine continentale, dirigée par le PCC.

«*Cela marque la fin de Hong Kong tel que le monde la connaissait. Avec des pouvoirs étendus et une loi mal définie, la ville se transformera en un #état-depolicesecrète*», a twitté hier Joshua Wong, l'une des figures du mouvement pro-démocratie hongkongais.

Le parti politique Demosisto, qu'il a fondé avec d'autres militants en 2014, a annoncé hier sa dissolution. Cette formation appelait notamment à l'autodétermination du territoire – une position qui pouvait potentiellement tomber sous le coup de la nouvelle loi.

Depuis sa rétrocession, Hong Kong jouit d'une large autonomie par rapport à la

Ph. > D. R.

Chine continentale, en vertu du principe «Un pays, deux systèmes».

Les Hongkongais bénéficient ainsi de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et d'une justice indépendante.

Les gouvernements occidentaux ont déclaré ces dernières semaines s'inquiéter pour le statut international de la ville, l'une des principales places financières mondiales.

Cette loi «*risque de miner sérieusement le principe ''Un pays, deux systèmes'' et le haut degré d'autonomie ainsi que la prospérité de Hong Kong*», a réagi hier pour l'AFP Nicolas Chapuis, ambassadeur de l'Union européenne (UE) en Chine.

Les ministres des Affaires étrangères du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) avaient également appelé à revenir sur ce projet.

Anticipant le vote, Washington avait annoncé lundi la fin des ventes d'équipement de défense sensible à Hong Kong pour éviter «*qu'il tombe aux mains de l'armée chinoise*». Pékin a promis hier des «*représailles*».

Les États-Unis ont déjà décrété dès la semaine dernière des restrictions de visas pour les responsables chinois accusés de «*remettre en cause*» l'autonomie du territoire. La Chine a répliqué avec une mesure similaire visant les Américains «*s'étant mal comportés*» en critiquant la loi.

Quelle sera la réaction des Hongkongais après le vote du texte ? Des manifestations d'ampleur semblent à première vue difficiles à organiser : les autorités de Hong Kong interdisent toujours les rassemblements de plus de 50 personnes en raison de l'épidémie de Covid-19.

R. C.

Commentaire

Sondages

Par Fouzia Mahmoudi

Les élections municipales françaises de ce dimanche ont vu deux nets gagnants se démarquer, les écologistes, soutenus par les socialistes et la droite des Républicains. Les deux grands perdants du scrutin sont, eux, le Rassemblement National et La République en Marche. Le RN, qui a eu du mal, sauf quelques exceptions, à conquérir de nouveaux territoires, même si ses candidats déjà implantés ont tous été réélus dans leurs communes, a malgré tout sauvé les meubles à la différence de LREM qui est le grand perdant de ce scrutin. Ce dernier a perdu quasiment toutes les villes qu'il briguait et surtout n'a réussi à s'implanter dans aucune grande ville. Emmanuel Macron qui disait ouvertement il y a encore quelques mois, post Covid-19, qu'il pensait que son parti avait de bonnes chances de remporter la Capitale, termine ainsi piteusement son aventure municipale. Toutefois, les sondages pour la présidentielle d'avril 2022 donne une vison toute autre et c'est justement le président Macron et son opposante présidente du RN qui sont cette fois-ci plébiscités. En effet, Emmanuel Macron et Marine Le Pen seraient au coude à coude au premier tour de l'élection présidentielle, avec environ 28 % d'intentions de vote, loin devant tous les autres candidats, si le scrutin avait lieu dimanche, selon un sondage Ifop-Fiducial diffusé cette semaine. Dans l'hypothèse d'un second tour Macron-Le Pen, le duel serait beaucoup plus serré qu'en 2017, avec 55 % d'intentions de vote pour l'actuel chef de l'État, contre 45 % pour la cheffe du Rassemblement national. En 2017, Emmanuel Macron avait recueilli 24 % des voix au premier tour, contre 21,3 à Marine Le Pen. Il l'avait emporté au second tour avec 66,1 % contre 33,9 %. À moins de deux ans de la présidentielle, le couple Macron-Le Pen domine le rapport de force et relègue la concurrence loin derrière. Si le premier tour de l'élection avait lieu dimanche, la candidate RN arrive en tête avec 28 % d'intentions de vote, devant Emmanuel Macron (26 %), dans l'hypothèse d'une candidature de Xavier Bertrand pour la droite (12 %). Si François Baroin (12 %) représentait la droite, Emmanuel Macron (28 %) devancerait Marine Le Pen créditée de 27 %, selon cette enquête pour CNews et Sud Radio. Dans les deux cas, le candidat de droite ne dépasse pas les 12 % d'intentions de vote. Parmi les autres candidats potentiels, seul Jean-Luc Mélenchon (11 % à 12 %) franchit la barre des 10 % d'intentions de vote au premier tour. L'écologiste Yannick Jadot est crédité de 8 %, Nicolas Dupont-Aignan d'environ 5 %, le socialiste Olivier Faure de 3 % et Fabien Roussel pour le PCF de 1 % à 2 %. Reste qu'à moins de deux ans de la prochaine présidentielle un candidat peut toujours sortir du chapeau, un peu à l'image d'un Emmanuel Macron, et éclipser le président français et/ou son opposante. Après tout, du côté de l'extrême-droite beaucoup appelait à mettre en place une nouvelle personnalité pour remplacer Marine Le Pen qui estimait-on avait délivré une performance humiliante lors du débat d'entre-deux tours de 2017. Mais pour le moment, la présidente du RN et Macron sont les seuls à sortir du lot et à susciter l'intérêt des Français qui, ces dernières municipales l'ont bien prouvé avec une abstention de près de 60 %, ne sont guère plus intéressés par la vie politique de leur pays.

F. M.

États-Unis

La Cour suprême inflige un revers aux anti-avortement

La Cour suprême des États-Unis a infligé lundi un nouveau revers aux conservateurs en invalidant une loi de Louisiane très restrictive sur l'avortement, qui avait valeur de test pour la haute Cour profondément remaniée par Donald Trump. Après avoir accordé des protections aux minorités sexuelles puis à de jeunes migrants sans-papiers, la plus haute juridiction du pays a estimé que cette loi imposait un «*fardeau excessif*» aux femmes de Louisiane et violait leur droit constitutionnel à avorter. «*On pousse un soupir de soulagement*», a immédiatement commenté Alexis McGill Johnson, la présidente de la puissante association de planning familial Planned Parenthood. Pour elle, «*la Cour a envoyé un message clair à la classe politique : arrêtez d'essayer d'empêcher l'accès à l'avortement*». La Maison-Blanche a au contraire déploré une «*décision malheureuse*» qui «*dévalue la vie des mères et des enfants à naître*». «*Des juges non élus ont imposé leurs préférences politiques en faveur de l'avortement pour renverser des régulations légitimes*», a martelé sa porte-parole Kayleigh McEnany dans un communiqué. Le président Trump mise sur les électeurs de la droite religieuse pour décrocher un second mandat lors des élections du 3 novembre et les courtise en affichant régulièrement son opposition à l'avortement. En 2016, il leur avait promis de nommer à la Cour suprême des juges opposés à l'avortement. Depuis son élection, il y a fait entrer deux nouveaux magistrats, Neil Gorsuch et Brett Kavanaugh qui, lundi, ont défendu la loi de Louisiane, sans que cela suffise à emporter la majorité. Ce texte, adopté en 2014, visait à obliger les médecins pratiquant des avortements à obtenir une autorisation d'exercer dans un hôpital situé à moins de 50 kilomètres du lieu de l'intervention. Il s'agissait de protéger les femmes en cas de complication, avaient plaidé ses promoteurs. Mais pour ses détracteurs, la loi visait surtout à mettre des bâtons dans les roues des cliniques et sa mise en œuvre aurait entraîné la fermeture de deux des trois établissements pratiquant des avortements en Louisiane. Au-delà de l'enjeu local, le dossier était perçu comme un baromètre de la détermination de la Cour suprême à maintenir son arrêt historique de 1973, Roe V. Wade, qui a reconnu le droit des Américaines à avorter. La loi de Louisiane était en effet quasi similaire à un texte du Texas, que le temple du droit avait invalidé en 2016, le jugeant trop restrictif. «*Nous avons examiné les dossiers de près et ils sont comparables à tous les égards et imposent le même résultat. En conséquence, nous jugeons que la loi de Louisiane est inconstitutionnelle*», a de fait tranché la haute Cour à une courte majorité (cinq juges sur neuf). Le chef de la Cour suprême, John Roberts, un conservateur modéré, a joint sa voix à ses quatre collègues progressistes au nom du respect de «*la chose jugée*».

Il avait pourtant soutenu la loi du Texas en 2016. «*Je continue à penser que c'était une mauvaise décision de l'invalider*», a-t-il écrit lundi. La question n'est toutefois pas de savoir si la haute Cour a eu «*tort ou raison*» en 2016 mais de «*savoir si son arrêt nous lie dans le cas présent*», a-t-il poursuivi, en jugeant que «*la doctrine juridique l'imposait*».

Handball

Labane : «La Coupe d'Algérie est pour le moment maintenue»

LE PRÉSIDENT de la Fédération algérienne de handball (FAHB), Habib Labane, a indiqué lundi que l'épreuve de la Coupe d'Algérie 2019-2020, dont la programmation était incertaine, «*est pour le moment maintenue*», quelques jours après avoir suggéré son annulation en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19).

«*La Coupe d'Algérie est pour le moment maintenue, mais tout dépendra du temps qui nous est imparti pour terminer la saison, une fois le confinement levé suivi de l'ouverture des salles sportives*», a affirmé à l'APS le premier responsable de l'instance fédérale.

Lors d'une réunion tenue le 6 juin avec les présidents des clubs, par visioconférence, Habib Labane avait suggéré d'annuler la Coupe d'Algérie, évoquant notamment des contraintes de calendrier : «*Si on arrête maintenant le championnat, il doit y avoir une préparation de deux mois en vue de la saison prochaine, suivie d'une ou deux semaines pour une reprise administrative. Il faut savoir aussi que la préparation de l'équipe nationale va commencer au mois d'août. C'est pour ces raisons que j'estime qu'il faut peut-être sacrifier la Coupe d'Algérie*».

Le président de la FAHB a également écarté l'idée de décréter une saison blanche, réitérant l'intention de son instance à réduire «*au maximum*» le nombre de rencontres de championnat pour aller au terme de l'actuel exercice, suspendu depuis mi-mars en raison de la pandémie de Covid-19.

«*Si nous respectons le calendrier établi initialement, nous serons face à un problème de timing, et la durée impartie pour boucler la saison sera plus longue que prévue. Dans cette optique, nous avons décidé de programmer uniquement les matchs importants à grand enjeu, concernant notamment le haut du tableau, dans l'objectif de désigner les différents champions*», a-t-il expliqué.

En vue d'une éventuelle reprise de la compétition, la FAHB a annoncé samedi soir avoir élaboré et présenté un protocole sanitaire au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), tel qu'exigé par le département ministériel.

«*Il s'agit d'un protocole sanitaire classique, inspiré de celui déjà élaboré par la Fédération internationale* (IHF). *C'est un guide essentiel pour aspirer à une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions. Parmi les points essentiels de ce protocole, figurent notamment ceux cruciaux d'effectuer des tests de dépistage, désinfecter les salles en permanence, l'obligation pour les joueurs de venir en équipement le jour du match et éviter le contact dans le vestiaire*», a-t-il conclu.

RC Strasbourg

Saadi réintègre le groupe

PRÊTÉ la saison dernière au Cercle Bruges en Belgique, l'attaquant international algérien Idriss Saadi est de retour à Strasbourg .

L'entraîneur du club Alsacien a déclaré que son joueur, qui est sous contrat avec le club jusqu'en 2021, va réintègrer le groupe pour préparer la nouvelle saison.

Thierry Laurey n'a pas parlé de la situation du joueur et s'il va compter sur lui la saison prochaine ou non.

À souligner que Saadi a disputé 16 matchs en Jupiler Pro League la saison écoulée et il a marqué 3 buts.

Brest

Le club souhaite garder Belkebla

DANS le viseur des Glasgow Rangers et de Saint-Etienne, le milieu international algérien Haris Belkebla devrait finalement rester à Brest la saison prochaine.

Gregory Lorenzi, le directeur sportif du club Breton, a indiqué hier en conférence de presse que l'international algérien est un joueur important dans l'effectif, et qu'ils comptent sur lui pour la saison prochaine car l'équipe veut se renforcer pour la prochaine saison de Ligue 1.Sauf surprise, Haris Belkebla devrait continuer avec Brest.

À souligner que le joueur a disputé 23 matchs la saison écoulée avec Brest et il était l'un des meilleurs éléments.

Ligues 1 et 2 Mobilis

Les clubs du Centre souhaitent un arrêt définitif du championnat

■ Les clubs des Ligues 1 et 2 de la région Centre, réunis lundi soir à Alger avec les responsables de la Ligue professionnelle de football (LFP), ont emboité le pas à ceux de l'Est et l'Ouest en se déclarant unanimement pour l'arrêt définitif de la saison en cours, arguant «l'intérêt général et éviter la propagation du Covid-19 chez les joueurs».

Ph. > D. R.

Les clubs refusent de reprendre

Par Mahfoud M.

Dans une déclaration à la presse, le président de la LFP, Abdelkrim Medouar, a assuré que «*90% des présidents de club ont exprimé leur désaccord quant à la reprise de la compétition, à cause de la situation sanitaire difficile que traverse le pays*». «*Les responsables des clubs ont mis en exergue l'impossibilité d'appliquer le protocole sanitaire exigé par le ministère de la santé*», a-t-il ajouté, soulignant que son instance «*va présenter un rapport détaillé au bureau fédéral sur ce sujet*». Le premier responsable de la LFP a également fait savoir que les clubs qui sont toujours en course pour le titre de champion de la saison en cours, à savoir le CR Belouizdad, le JS Kabylie, l'ES Sétif et le MC Alger, ont assuré leur «*soutien pour cette décision dans ces circonstances exceptionnelles que traverse le pays*». «*Les clubs concernés par la relégation en Ligue 2, ainsi que ceux qui jouent l'accession en Ligue 1, ont également soutenu cette proposition avancée par les clubs de l'Est et l'Ouest du pays*», a-t-il ajouté.

Les clubs n'ont pas mentionné l'identité du champion et des relégables

Dans sa déclaration à la presse, Medouar a, par ailleurs, indiqué que les présidents de club ont exprimé le souhait de préparer dès à présent la prochaine saison, vu qu'un retour à la compétition pour cet exercice n'est pas prioritaire dans les conditions sanitaires actuelles. «*Les responsables des clubs n'ont pas mentionné l'identité du champion et les représentants algériens lors des prochaines compétitions continentales et arabes, insistant sur le fait que l'intérêt général et la santé des joueurs sont plus importants en cette période de pandémie, même si les clubs ont consacré beaucoup d'argent pour décrocher le titre ou éviter la relégation*», a-t-il déclaré. Avant de poursuivre : «*Le football n'est pas une nécessité en cette période de pandémie. La santé de nos concitoyens est le plus importante*». Pour leur part, les responsables des clubs ont appelé à prendre des décisions «*justes*», si la décision de l'arrêt définitif de la saison est appliquée. Le porte-parole du CR Belouizdad, Toufik Kourichi, dont le club était leader de la Ligue 1 avant l'interruption de la compétition, a indiqué que «*la majorité des clubs ont convenu pour l'arrêt définitif de la saison*», soulignant que «*la désignation du champion est secondaire dans les conditions sanitaires actuelles. La priorité est de protéger les joueurs et préparer la prochaine saison*». De son côté, le président du Conseil d'administration du MC Alger, Abdelnacer Almas, a exprimé «*l'impossibilité d'appliquer le protocole sanitaire exigé par les hautes instances du pays qui serait trop onéreux pour les clubs des Ligues 1 et 2*». Même son de cloche chez le représentant du NA Hussein-Dey, Chaabane Merzkane, qui a fait savoir que les clubs ne peuvent pas appliquer les conditions du protocole sanitaire, citant à titre d'exemple la nécessité de fournir deux vestiaires par équipes et deux bus pour les déplacements. «*Nous soutenons la décision de l'arrêt définitif de la saison même si le NAHD lutte pour le maintien en Ligue 1*», a-t-il dit. De son côté, le président de la JS Kabylie, Chérif Mellal, a indiqué que «*son club est pour la reprise de la compétition, soutenant que la JSK respectera la décision finale qui sera prise par les autorités compétentes*». La balle est maintenant dans le camp de la FAF dont le BF s'est réuni hier pour prendre une décision finale quant à l'arrêt ou non de la compétition. **M. M.**

Kheireddine Zetchi

«Karim Benzema est 100 % algérien»

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheïreddine Zetchi, a fait une étonnante sortie médiatique au sujet de l'international français, Karim Benzema, dans un entretien au quotidien sportif espagnol «*AS*». Pour le premier responsable du football algérien, le buteur du Real Madrid est «*100 % algérien*».

«*Benzema est le meilleur attaquant du monde. Un joueur très complet qui a marqué de nombreux buts ces dernières années et qui joue pour un grand club, le Real Madrid. C'est le rêve pour tout joueur et il a de la chance de le réaliser*», a déclaré le dirigeant du football national.

Kheïreddine Zetchi a enchaîné en réponse à une question du journaliste pour savoir si il le consière comme algérien : «*Totalement. Karim Benzema est 100 % algérien mais il a une nationalité sportive française… Il ne peut pas jouer avec l'Algérie. L'article 15 du règlement de la FIFA stipule qu'un joueur qui a joué un match officiel avec une équipe ne peut jouer qu'avec cette équipe*».

Le média espagnol a ensuite questionné le président de la FAF sur la possibilité que la Fédération française de football retire à Karim Benzema son statut d'international français. Le dirigeant algérien dira : «*Mais cela ne dépend pas de nous. Nous n'avons jamais essayé de faire jouer Benzema pour l'Algérie puisqu'il appartient à la France dans le sport. Ce n'est pas possible*».

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

http://www.lejourdalgerie.com

FCE/Economie post-Covid-19

171 candidats retenus pour le concours «HackAlgeria»

«*''HACKALGERIA'' est concours qui se veut complètement inclusif à travers les 48 wilayas. Beaucoup de candidatures viennent des zones d'ombre et des wilayas du Sud*», a affirmé hier Samy Agli, président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), à la veille du lancement du concours du meilleur projet innovant d'entreprise, qui mettra à l'épreuve, du 1er au 3 juillet, 171 projets en lice afin de sélectionner cinq lauréats de trois catégories. Un budget de 20 millions de DA a été alloué par l'organisation patronale pour cette compétition digitale.

Portée dans le cadre de l'économie post-Covid-19, et en vue de mettre en avant les compétences algériennes, notamment celles du domaine du digital, le Forum des chefs d'entreprise (FCE) a lancé hier le concours «HackAlgeria». Le «HackAlgeria» est une compétition digitale qui mettra à l'épreuve, du 1er au 3 juillet, 171 projets en lice afin de sélectionner cinq lauréats de trois catégories, a expliqué Djaoued Salim Allal, président de la commission numérique au sein de l'organisation patronale. Entièrement réalisé en ligne, ce concours, pour lequel un budget de 20 millions de DA a été réservé par le FCE, devra donner l'exemple du respect de la distanciation sociale, ainsi que des mesures de restrictions sanitaires, en s'appuyant sur des plateformes numériques comme lieu et infrastructure fondamentale pour l'organisation de cet événement, a précisé le même responsable.

De son côté, Samy Agli, président du FCE, dira que ce «c*oncours se veut complètement inclusif à travers les 48 wilayas. Beaucoup de candidatures viennent des zones d'ombre et des wilayas du Sud*». De ce fait, ce concours public, dont les premières sélections se sont déroulées entre le 18 mai et le 18 juin, est considéré comme un rendez-vous donné aux développeurs, aux entreprises innovantes, aux acteurs technologiques, aux créatifs ainsi qu'aux étudiants, membres de la société civile, scientifiques et chefs d'entreprise. Cette compétition permettra aux concernés d'unir leurs forces pour trouver des solutions techniques et technologiques contre l'épidémie Covid-19, ont en effet expliqué, hier, les organisateurs, lors d'une conférence de presse tenue la veille du lancement de cette compétition digitale. Pour ce qui est du contenu de ce concours, les organisateurs préciseront qu'il tournera autour de cinq thèmes, à savoir le digital au service de la Santé et la gestion post-Covid-19, le digital support essentiel à la bonne gouvernance et la data gouvernance, le digital et la société post Covid-19, le digital pour une économie de crise ainsi que le digital et le fintech.

Ainsi, au terme de cette compétition, un jury sélectionnera cinq gagnants de la catégorie «meilleure initiative», dotée d'une récompense symbolique de 500 000 DA et réservée à des porteurs d'idée émanant de la société civile. Cinq gagnants seront sélectionnés pour la catégorie «meilleure avancée technique» réservée aux chercheurs universitaires afin de faire sortir les résultats de la recherche en laboratoire et leur donner un écho sur le terrain économique.

De plus, cinq projets gagnants seront sélectionnés dans la catégorie «meilleure start-up» réservée aux projets combinant progrès technique et modèle d'affaire innovant, agile et flexible. Par ailleurs, une récompense «coup de cœur», réservée à l'entrepreneuriat féminin, est également au programme. Selon les organisateurs de ce «HackAlgeria», dont les résultats seront communiqués le 4 juillet, 50 % des candidats sont des étudiants et 30 % sont des femmes.

Lynda Naili

Tizi Ouzou

Des enseignants vacataires réclament leur intégration sans condition

■ *Des enseignants vacataires du secteur de l'Education nationale à Tizi Ouzou ont observé, hier, un sit-in devant le siège de la wilaya pour réclamer leur intégration.*

Par Hamid M.

Les protestataires, dont certains cumulent plusieurs années comme vacataires, ont exprimé leur colère face au silence du ministère de l'Education quant à leur doléance, comme cela se fait dans les autres secteurs. Ils réclament leur intégration sans condition, eu égard aux années d'expérience acquise durant l'exercice de leur fonction d'enseignant dans les trois paliers scolaires en qualité de vacataires. A en croire les protestataires, certains auraient plus de 7 années d'ancienneté dans le statut qualifié de «*précaire*», puisqu'ils peuvent être arrêtés à tout moment. A rappeler que les enseignants vacataires ne sont pas à leur première action de protestation pour revendiquer la prise en charge de leur doléance, la dernière date de janvier dernier lorsqu'ils avaient observé un rassemblement devant l'Académie.

.H. M.

Draa El Mizan

Des voleurs de bétail arrêtés

Un groupe de malfaiteurs spécialisé dans le vol de bétail a été démantelé par les éléments de la Gendarmerie nationale à Draa El Mizan (35 km au sud-ouest de Tizi Ouzou). Selon les indications fournies par la cellule de communication du groupement de wilaya du même corps de sécurité, six individus impliqués dans cette affaire ont été arrêtés durant les dernières 72h et que 41 têtes ovines des 51 volées, deux véhicules utilisés et des armes blanches ont été récupérés au terme du démantèlement de ce réseau de voleurs de bétail. Ils ont été présentés devant la justice en attendant leur jugement pour association de malfaiteurs, vol de nuit, utilisation de véhicules pour le vol, menaces, port d'armes blanches et escroquerie.

H. M.

Non-respect de la distanciation physique dans les magasins à Béjaïa

151 infractions relevées en moins de dix jours

«***QUELQUE** 111 personnes, sur les 2 550 contrôlées, ont été verbalisées et arrêtées pour avoir enfreint les règles de confinement durant la semaine allant du 20 au 28 juin dernier*», a indiqué la cellule de communication de la sûreté de wilaya. La verbalisation porte notamment sur le non-respect des horaires de confinement, précise la même source. En outre, 151 infractions ont été enregistrées en ce qui concerne les ventes dans les magasins sans respect des règles de distanciation physique et sans précaution d'usage dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, dont 58 infractions liées au non-respect de la distanciation physique ou sociale, 87 infractions pour non-port de masque facial de protection. Durant la même période, la sûreté de wilaya a également pu contrôler 1 434 véhicules, dont 21 ont été mis en fourrière. Par ailleurs, quelque 285 motos ont été contrôlées, dont 3 mises en fourrière. Enfin, l'on note également 528 campagnes de sensibilisation contre la pandémie de coronavirus. Par ailleurs, la Protection civile de la wilaya de Béjaïa a initié, avant-hier soir, toujours dans le cadre des mesures préventives contre le coronavirus, une caravane de sensibilisation nocturne à travers quelques ruelles de la ville de Béjaïa afin d'appeler les gens au respect des mesures barrières et surtout à pendre au sérieux cette pandémie. La sûreté de wilaya a saisie avant-hier 163 kg de viande blanche non contrôlés et ne portant pas la griffe d'un vétérinaire, selon les règles d'usage. La viande a été saisie à hauteur de l'intersection de la route des Aurès, dans une camionnette frigorifique de marque Gonow. Le véhicule avait à son bord 90 poulets emballés dans des sacs en plastique. «*Après constat et vérification du vétérinaire de la traçabilité de la viande, elle a été transférée au CHU Khellil- Amrane*», ajoute la même source. Un dossier a été préparé à l'encontre du contrevenant pour abattage et commercialisation illégale de poulets.

H. Cherfa